



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de justice et police DFJP
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Courriel : vernehmlassungSBRE@sem.admin.ch

Fribourg, le 11 juin 2024

2024-481

Modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) (Adaptation du délai d'attente pour le regroupement familial des personnes admises à titre provisoire)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous nous référons à la consultation mentionnée en titre, transmise par courrier du 1^{er} mai 2024, et nous vous remercions de nous y avoir associés.

Cette modification appelle de notre part les remarques suivantes :

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg soutient la réduction de 3 à 2 ans du délai d'attente imposé aux ressortissants étrangers et ressortissantes étrangères au bénéfice en Suisse d'une admission provisoire avant qu'ils ne puissent envisager obtenir, sous réserve des autres conditions légales demeurées inchangées, un regroupement familial en faveur du conjoint ou de la conjointe et des enfants mineurs.

La Suisse étant partie à la Convention européenne des droits de l'homme, elle doit accepter la compétence de la Cour européenne des droits de l'homme, laquelle a rendu un arrêt de principe dans ce sens. La sécurité du droit justifie cette adaptation, par ailleurs de moindre importance dans ses conséquences pratiques et financières.

Qui plus est, la réduction de 3 à 2 ans renforce le droit au respect de la vie privée et familiale, ainsi que la prévention des discriminations pour les personnes concernées.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-Pierre Siggen, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

L'original de ce document est établi en version électronique

Copie

—

à la Direction de la sécurité, de la justice et du sport, pour elle, le Service de la population et des migrants (SPoMi) et le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme (IMR) ;
à la Chancellerie d'Etat.